



Le Bellifontain



Juillet 2021/ Numéro 3

1. Edito

Malgré les moments difficiles que traverse notre pays, depuis quelques semaines une lueur d'espoir et de liberté s'offre à nous. Néanmoins, si nous voulons tous continuer à profiter de cette indépendance ne baissons pas la garde, respectons encore quelques temps les gestes barrières, je pense malgré tout que pour chacun d'entre nous, si nous souhaitons reprendre une vie normale, la vaccination reste la meilleure solution, chacun d'entre vous restant bien sûr libre de son choix.

Optimisme. C'est un mot que l'on hésite à prononcer, Il est en effet des temps plus propices à la confiance et aux certitudes que d'autres. La vie communale et nos activités sont perturbées. Je connais cette lassitude qui a gagné nombre d'entre nous. Je sais les difficultés qu'ont rencontrées ou rencontrent certains d'entre vous et notamment nos concitoyens seuls et isolés, nos artisans et nos commerçants, les soignants mobilisés en « première ligne ».

Et pourtant, ce sont des mots résolument optimistes que je souhaite vous transmettre. Je crois en notre capacité collective à surmonter les épreuves, les habitants de notre village méritent que l'on soigne le présent mais surtout que l'on prépare l'avenir. C'est notre rôle, celui que vous nous avez confié, c'est le sens des engagements que nous avons pris. Notre optimisme, il est pour le devenir de notre commune et les projets qui nous animent. Malgré la conjoncture difficile, nous maintenons les perspectives que nous avons tracées. Pour se faire, j'ai la chance de m'appuyer sur des services municipaux compétents et motivés, sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche et au service de l'intérêt général. Ainsi, nous avançons et gardons le cap.

Jean-Noël Duclos

Maire de Bellefontaine

SOMMAIRE :

1. Edito
2. Budget Communal
3. Realisations 2021
4. Production du Village
5. Casse-tête pour vos vacances

2. Le Budget 2021

Le budget communal a été voté à l'unanimité le 12 avril dernier. L'assemblée délibérante a décidé de ne pas augmenter les taxes en 2021, pas d'augmentation depuis six ans.

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LES TAXES

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal. Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour rappel, le taux communal est de 15,44 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 32,62 %. La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes. Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme. Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire, il est maintenu au même niveau que 2020.

TAXES	Rappel des taux 2020	TAUX VOTES POUR 2021
TFB Taxe Foncière bâti	15, 44	32, 62
TFNB Taxe Foncière non bâti	125, 22	125, 22
CFE Cotisation foncière des entreprises	16, 99	16, 99

Le compte administratif représente le résultat de l'année cumulé avec les excédents cumulés des années précédentes qui permettent d'alimenter la section de fonctionnement et la section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Section de Fonctionnement

Recettes 2020	475 123,35 €
Report excédentaire de 2019 Pour mémoire l'excédent cumulé de la clôture de 2019 de 123 356,09 € a été affecté partiellement en 2020 à l'investissement Recettes article 1068 pour 25 000,00 €	98 356,09 €
Recettes 2020 et excédent 2019	573 479,44 €
Dépenses 2020	435 217,05 €
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	138 262,39 €

Section d'investissement

Recettes 2020	484 436,09 €
Report excédentaire de 2019	129 264,37 €
Recettes 2020 et excédent 2019	613 700,46 €
Dépenses 2020	189 974,27 €

Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2020	423 726,19 €
--	---------------------

Excédent cumulé de fonctionnement + investissement à la clôture de 2020	561 988,58 €
--	---------------------

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est divisé en chapitres qui se décompose pour les dépenses en charges à caractère général, (les énergies et les carburants, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les vêtements de travail, les fournitures administratives, les contrats d'entretien, les achats pour l'entretien des voiries, les relations publiques et les fêtes), en charges de personnel (les salaires, les cotisations sociales et de prévoyance), en atténuations de produits, en autres charges de gestion courante (indemnités des élus, les dépenses obligatoires comme l'école, les cotisations aux différents syndicats, les subventions aux associations), en charges financières et en charges exceptionnelles.



Pour les recettes en excédents antérieurs reportés, en produits des services (concessions du cimetière, redevance d'occupation du domaine public), en impôts et taxes, en dotations et participations (les dotations et subventions versées par l'état, la région, le département et autres organismes), en autres produits de gestion courante (loyers des immeubles et es terrains), et en produits exceptionnels.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	143 700,00	28,23%
Charges de personnel	167 000,00	32,81%
Atténuation de produits	52 500,00	10,31%
Autres charges de gestion courante	135 850,00	26,69%
Charges financières	10 000,00	1,96%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%
Virement section d'investissement	0,00	0,00%
TOTAL	509 050,00	100,00%

RECETTES

Produit des services	1 100,00	0,22%
Impôts et taxes	306 500,00	60,21%
Dotations et participations	71 750,00	14,09%
Autres produits de gestion courante	17 500,00	3,44%
Produits financiers	0,00	0,00%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%
Excédent de fonctionnement	97 200,00	19,09%
Opérations d'ordre entre sections	15 000,00	2,95%
TOTAL	509 050,00	100,00%

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Ce budget d'investissement recouvre les grosses dépenses que nous engageons tout au long de la mandature, notamment en matière de gros travaux, comme la rénovation de l'église, la place Lavoisier, la réhabilitation de la source, les trottoirs, les chemins ruraux, par exemple.



BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

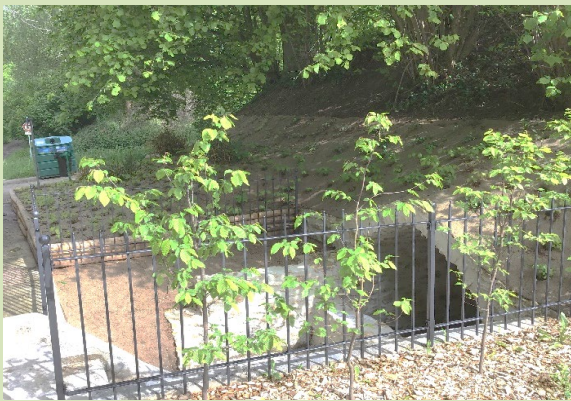
Immobilisations incorporelles	22 500,00	4,37%
Immobilisations corporelles	131 288,58	25,50%
Remboursements d'emprunts	346 000,00	67,21%
Opérations d'ordre entre sections	15 000,00	2,91%
TOTAL	514 788,58	100,00%

RECETTES

Subventions reçues	10 000,00	1,94%
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00%
Dotations, fonds divers et réserves	81 062,39	15,75%
Excédent reporté	423 726,19	82,31%
TOTAL	514 788,58	100,00%

3. Réalisations 2021

Fin du contrat rural avec le nouvel aménagement de la source



Escalier d'accès pour les riverains place Lavoisier



Aménagement de l'escalier d'accès pour la sente des noisetiers



Création d'un nouveau passage piétons face à la mairie



Remerciements sincères à l'ensemble de l'équipe technique de la mairie, Denis BORDES et Dominique DAMOISEAU pour la réalisation d'une partie importante de ces travaux en interne, des hommes précieux au service de la commune.

4. Production du Village

J'ai rencontré Nicolas HERVIN qui tient une exploitation de grande culture, céréale, betterave sucrière, colza, maïs mais aussi fourrage. En 2018, pour se diversifier, il commence à produire de l'asperge et la commercialise en vente directe avec d'autres produits locaux tels que des œufs bio, de la bière du Vexin, des fraises du Plessis-Gassot et toutes sortes de légumes de saison.



Danielle : Peux-tu me dire Nicolas d'où vient l'asperge ?

Nicolas : L'asperge est un légume qui vient du bassin méditerranéen plus précisément d'Égypte. C'est une culture qui demande des terres assez sableuses donc Bellefontaine est très propice à cette production.

Danielle : Combien existe-t-il de variétés d'asperges ?

Nicolas : Il en existe beaucoup mais je n'en cultive que 5. J'ai choisi 5 variétés pour étaler les récoltes. Certaines espèces sont plus précoces que d'autres. La Groline par exemple est de gros calibre mais n'en est pas moins tendre. L'asperge peut être blanche, verte ou violette.



Danielle : Explique-moi comment cultive-t-on l'asperge ?

Nicolas : On plante en mars au plus profond. On laisse entrer en végétation jusqu'en décembre puis on broie la végétation et ainsi pendant deux années. On démarre au bout de la troisième année quand les sols sont « ressuyés » (propice au travail, pas collant) on fait une butte avec une buteuse rotative. Puis c'est le bâchage. Cette action a pour intérêt de réchauffer la butte pour faire pousser l'asperge plus vite, éviter la pousse d'herbe et enfin grâce à la bâche de couleur

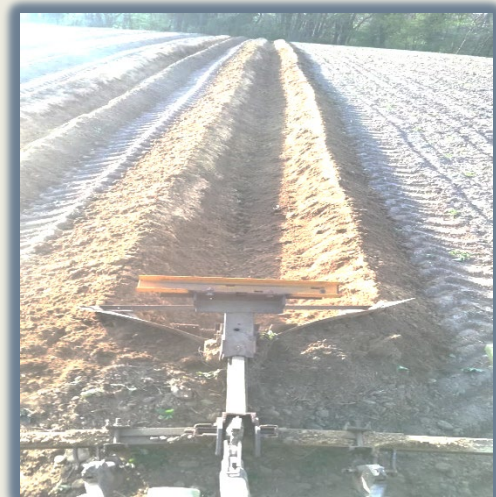
noire, la lumière ne passe pas et les asperges sont donc blanches (pour les asperges vertes au contraire, nous ne mettons pas de bâche).

Danielle : A quel moment récolte-t-on les asperges ?

Nicolas : les asperges se récoltent entre le 10 avril et la mi-juin soit environ deux mois.

Aujourd'hui la saison des asperges est terminée. Nicolas va donc débâcher et laisser pousser en végétation tout en surveillant qu'il n'y ait pas d'insectes, il ajoutera du compost végétal pour préparer sa récolte de l'année prochaine.

Reportage de Danielle DANG pour Le Bellifontain



5 Casse-tête pour vos vacances !

MOTS CROISÉS

Vertical

- 3 Chômeur mélomane
- 4 Deux écouteurs reliés par un serre-tête
- 7 Rassemblement quasi-religieux d'amoureux du matos outre-Rhin
- 10 Logiciel gratuit
- 11 Plagiat en échantillon
- 14 Local équipé pour réaliser des enregistrements ou St-Graal de l'étudiant
- 15 Atelier de travail et d'échange sur un sujet réunissant spécialistes et néophytes
- 19 Outil logiciel qui permet d'ajouter des fonctionnalités à un logiciel auquel il est rattaché
- 20 Permet d'enregistrer numériquement des sons produits par une source analogique
- 22 Tirette qui permet de régler le niveau d'un signal électronique
- 24 Réceptacle à postillons
- 25 Jonction entre deux matériels ou logiciels leur permettant d'échanger des informations
- 26 Marque aussi importante pour les caulettes que pour la musique

Horizontal

- 1 Prêtes à accoucher (d'un morceau)
- 2 Harmonisation de l'ensemble des éléments sonores d'un mix
- 5 Peut-être d'or si elle n'est pas loopée
- 6 Re-recording
- 8 Instrument de musique électronique à clavier dont le son est produit par une synthèse acoustique
- 9 Genre musical influencé par l'utilisation de boîtes à rythmes et vampirisé par David Guetta
- 12 Cri d'une vache enrouée ou marque ayant révolutionné le monde des synthétiseurs analogiques
- 13 Acte militant essentiel pour assurer votre plaisir de lecture avec KR
- 16 Périphérique principal d'entrée constitué de touches
- 17 Équilibrage des sources audio
- 18 Marché international de l'édition musicale
- 20 Méthode de reproduction sonore consistant à recréer la répartition dans l'espace des sources d'origine
- 21 Votre magazine de presse musicale préféré. Toute autre réponse que KR entraînera la combustion instantanée de votre revue.
- 23 « Nick » les hippies et pulse le rythme

			1		7	3		
	4	9				5		
			5					
8		5		1	4		3	
		6		2	5			4
				8			1	5
	8			4	1		7	
		3	5				8	
	9		8			4		

